

SORTIE ÉDUCATIVE HORS PAYS

EXIGENCES POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS

Les directions d'écoles ou leurs délégués qui prévoient un voyage hors pays doivent s'assurer que la destination prévue soit sécuritaire pour les élèves. De plus, ces responsables doivent obligatoirement informer les parents des risques associés aux voyages internationaux. En plus de l'ensemble des obligations prévues dans cette directive administrative et ses annexes correspondantes, le plan exécuté lors d'un voyage hors pays doit comprendre les exigences suivantes :

1. La direction de l'éducation doit autoriser toute sortie éducative hors pays.
2. La direction d'école ou le délégué doit vérifier le site du Ministère des Affaires étrangères du Canada (<http://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>) jusqu'en fin de voyage et prendre les mesures nécessaires selon l'avis émis :

AVIS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU CANADA	SIGNIFICATION	MESURE(S) À PRENDRE AU NIVEAU DE LA SORTIE ÉDUCATIVE HORS PAYS
Prendre des mesures de sécurité normales	Il n'existe pas de préoccupations importantes sur le plan de la santé ou de la sécurité. L'excursion scolaire peut se poursuivre.	La sortie éducative peut avoir lieu.
Faire preuve d'une grande prudence	Il existe des préoccupations sur le plan de la sécurité, et les voyageurs doivent se montrer vigilants et alertes.	Une analyse de risques doit avoir lieu afin de déterminer si l'excursion peut se poursuivre. Si la sortie éducative a lieu, des mesures de sécurité et/ou d'urgence doivent figurer dans le plan de voyage et les participants, leurs parents, tuteurs sont avisés.
Avertissement officiel du Canada : Éviter tout voyage non essentiel	Il existe une préoccupation particulière sur le plan de la sécurité; les voyageurs devraient reconsidérer leur besoin de voyager pour le moment.	La sortie éducative est annulée. Les participants ainsi que les parents, tuteurs sont informés avec les détails au niveau des remboursements possibles selon les polices d'assurance. Advenant que le voyage soit en cours, la décision de mettre fin à la sortie éducative sera faite en consultation avec la direction et la surintendance responsable en consultation avec la direction de l'éducation.
Avertissement officiel du Canada : Éviter tout voyage	Il existe un risque extrême sur le plan de la sécurité personnelle; les Canadiens doivent éviter tout voyage pour le moment.	La sortie éducative est annulée. Les participants ainsi que les parents, tuteurs sont informés avec les détails au niveau des remboursements possibles selon les polices d'assurance. Advenant que le voyage soit en cours, la décision de mettre fin à l'excursion sera faite en consultation avec la direction et la surintendance responsable en consultation avec la direction de l'éducation.